

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Nicola Di Giulio
déposée le 3 novembre 2017

« Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! »

Rappel de l'interpellation

« Une campagne de prévention pour lutter contre les violences sexuelles, qui devait débiter à Lausanne, n'aura malheureusement pas lieu.

En effet, après plus de deux ans de travail ainsi que de multiples réunions avec toutes les parties prenantes dans ce dossier, la Municipalité a tout arrêté après le visionnage final du clip vidéo qui accompagnait l'ensemble de cette nouvelle communication de prévention contre les violences sexuelles.

Pas moins de CHF 100'000.-, dont CHF 25'000.-, selon les chiffres avancés, pour le clip dépensé par le contribuable. Pire, toute une stratégie de prévention qui aurait bénéficié autant aux jeunes femmes qu'aux jeunes hommes, annihilée à quelques jours de son lancement.

Que le clip vidéo ne donnât pas pleinement satisfaction, étant donné qu'il ne correspondait pas au message souhaité par la Municipalité, peut être compréhensible. Cependant, comment expliquer que validation après validation, la Municipalité en soit arrivée à la conclusion de ne pas diffuser ce message qui a forcément été approuvé depuis le début et qui a inéluctablement continué d'être supervisé par la Municipalité ainsi que par les autres protagonistes ? Ou comment expliquer qu'une agence de communication a pu travailler pendant plus de deux ans à l'élaboration de cette campagne de prévention sans une étroite supervision, vu le sujet ?

S'il est entendu que la Municipalité actuelle n'a pas initié ce projet, car débuté dans la précédente législature, elle n'en reste pas moins à la tête de ce dossier et a donc une responsabilité prépondérante. Sachant l'actualité que nous vivons sur ce thème, il est d'autant plus regrettable que la Municipalité n'ait pas été en mesure de mener à son terme cette campagne de prévention contre les violences sexuelles ».

Préambule

La prévention occupe une place prépondérante dans la politique menée par la Ville de Lausanne afin de lutter contre la criminalité et les problématiques de sécurité routière.

Dans le domaine de la prévention de la criminalité, différentes campagnes ont été menées au cours des dernières années, par exemple pour prévenir les vols dans l'espace public, l'alcoolisation (Potes bourrés – potes en danger) ou encore les comportements potentiellement dangereux des adolescents sur Internet.

Les réflexions initiales concernant une campagne de prévention visant la problématique des abus à caractère sexuel, dont peuvent être victimes les jeunes femmes se trouvant sous l'influence de l'alcool, ont eu lieu durant la première partie de l'année 2016. A partir de là, des travaux ont été conduits avec différents partenaires afin de mener les étapes de ce projet à bien. En été 2017, dans un contexte général en matière de harcèlement et d'abus sexuels ayant rapidement évolué, la Municipalité a décidé d'intégrer les éléments mis en avant lors de ces travaux préalables dans une formation destinée aux policiers, puis d'utiliser les informations recueillies afin d'établir un document destiné aux victimes d'actes d'ordre sexuel. Elle a par contre jugé qu'il n'était pas opportun de mener cette campagne à terme sous sa forme initialement prévue. En effet, la Municipalité a estimé qu'en stigmatisant les victimes, la campagne ratait très largement sa cible. Parallèlement, elle s'est également attelée,

notamment au travers du rapport-préavis N° 2017/59 « Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives », à traiter la problématique du harcèlement de rue.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelles ont été les causes de cet échec ?

Du point de vue de la Municipalité, le fait de ne pas avoir diffusé une campagne risquant d'être mal comprise et par là de ne pas atteindre son objectif (voire d'être faussement interprétée), ne peut pas être assimilé à un échec. Il s'agissait pour elle de ne pas laisser se développer une controverse dans un contexte général où les thèmes du harcèlement et des agressions sexuelles sont au cœur de l'actualité.

Par ailleurs, les chiffres avancés sont inexacts (CHF 100'000.- d'argent public dépensés selon l'interpellation, contre CHF 25'000.- en réalité).

Question 2 : Est-ce qu'une validation du story-board a bien eu lieu avant le début du tournage par la Municipalité ainsi qu'à des étapes clés du vidéo-clip ?

La production du clip a suivi toutes les procédures requises et tous les partenaires ont été consultés. La Municipalité n'a eu connaissance du résultat qu'à un stade quasi-définitif, comme il est d'usage dans ce type de projet. Le comité de pilotage, composé des partenaires de cette campagne (PROFA, la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme et la Police judiciaire), a suivi et validé chaque étape tout au long du processus.

Question 3 : Qu'est-ce que la Municipalité prévoit de mettre en place comme outil managérial pour qu'une telle situation ne se renouvelle plus à l'avenir ?

Dans le processus de création d'un clip de prévention, certaines problématiques ne peuvent apparaître qu'à partir d'un certain degré d'avancement. Si les processus de validation ont permis d'éviter une situation non désirée de débat sur la question de la responsabilité des victimes, la Municipalité a décidé, suite à cette campagne, que les directions doivent être saisies de tels projets dès leur genèse.

Question 4 : Est-ce que l'intégralité de ce qui a été développé pour la communication de cette prévention est perdue ou peut-on récupérer une partie ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

De nombreux contacts ont été établis dans le cadre de ce projet de campagne avec différents partenaires. Des éléments provenant de ce travail préparatoire seront intégrés dans des démarches de formation interne, lesquelles permettront d'améliorer la prise en charge des différents cas parvenant à la connaissance de la police. Des informations contenues dans un projet de brochure seront également utilisées afin d'informer les personnes confrontées à des actes à caractère sexuel relevant du code pénal.

Question 5 : La Municipalité peut-elle fournir un échéancier, si oui quand, pour le lancement de la nouvelle campagne de prévention contre les violences sexuelles ?

La Municipalité a annoncé, à la fin de l'année 2017, une campagne de prévention dans le domaine du harcèlement de rue qui constitue une problématique proche mais bien distincte de celle du harcèlement sexuel et du viol dans la mesure où elle vise prioritairement des actes de nature infra-pénale. Pour ce qui est des violences sexuelles, les mesures d'information et de formation présentées ci-dessus seront mises en œuvre durant la législature.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 15 mars 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

